Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Une autre vie s'invente ici

A Belin-Béliet, le 04 août 2016,

A l'attention de Monsieur Olivier DUBERNET
Président
Communauté de communes du Bazadais
Lieu-dit « Coucut »
Route de Lerm
33430 BAZAS

REÇU
Le 08 AOUT 2016

N/Réf. *: PhO/EG – 0663/2016*
Dossier suivi par : Eléonore Geneau

Objet *: Modification du PLU de Giscos*

Copie à Monsieur Jean-Pierre CAPES, Maire de Giscos

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir notifié le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Giscos.

Je souhaite témoigner de l'association de mes services, par votre collectivité et la commune de Giscos, au projet de lotissement communal qui génère la présente demande de modification du PLU. Cette collaboration a été fructueuse et facilite aujourd'hui la lecture de l'évolution du document d'urbanisme.

Lors des réunions préparatoires à la conception du lotissement, un point sensible a été soulevé, celui relatif **aux zones humides.**
Je salue le travaildes équipes municipales et communautaires qui, avec l'appui du CAUE* de la Gironde et du syndicat d'aménagement du bassin versant du Ciron, ont identifié une zone humide et proposent aujourd'hui sa préservation par un classement en zone naturelle.
Le règlement de la zone 1AU permet également de prendre en compte la recommandation du Parc de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.
Selon la contre pente de la zone humide à la route départementale, peut être étudiée l'option de se servir de la roselière comme zone tampon avant déversement dans le réseau de collecte des eaux pluviales existant.
Les travaux de chantier pour l'accès aux lots ou pour les constructions sur les parcelles privées se devront de faire l'objet d'un soin particulier participant à la préservation de la zone humide identifiée. Ceux-ci pourront également être planifiés à une saison favorable, c'est-à-dire hors périodes de hautes eaux des nappes et des cours d'eau.

Lors d'un précédent courrier, de mai 2015 (réf 0341/2015), le Parc avait évoqué la sensibilité écologique de **la bordure de la parcelle de projet.** S'il a pu être établi avec le Conservatoire botanique national sud-Atlantique qu'il s'agit de la bordure le long de la RD932E8, le maintien de l'Espace boisé classé pourra favoriser la protection des espèces végétales exceptionnelles y étant répertoriées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe OSPITAL

Directeur Général des Services

Parc naturel régional des Landes de Gascogne • 33, route de Bayonne 33830 Belin-Béliet • Tél : 05.57.71.99.99
Fax : 05.56.88.12.72 • info@parc-landes-de-gascogne.fr • www.parc-landes-de-gascogne.fr

AGENDA 21 LOCAL FRANCE
50 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE
Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord